



---

**AUTORITE CONTRACTANTE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO  
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGORO**

**DEMANDE DE COTATION N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025 POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE  
BUREAU DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE  
NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.**

**FINANCEMENT : Ressources transférées du MINADER, EXERCICE 2025**

## **ADDITIF RECTIFICATIF N° 07. /AR/C-NGO/SG/ST-025**

**Article 1<sup>er</sup> : Portant modification de la date de dépôt des offres dans l'Avis de cotation**

**Au lieu de :**

**10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé à la Mairie de Ngoro (Secrétariat Général – Tél : 697 46 65 22) au plus tard le **28 Mai 2025 à 11 heures précises** et devra porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025, POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE  
LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO,  
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.  
"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"**

**Lire plutôt :**

**10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé à la Mairie de Ngoro (Secrétariat Général – Tél : 697 46 65 22) au plus tard le **12 juin 2025 à 11 heures précises** et devra porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE  
D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025, POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE  
LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO,  
DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.  
"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"**

Article 2 : Portant modification de la date de remise des offres dans l'Avis de la Demande de Cotation en anglais.

Au lieu de :

**10. Submission of Quotations**

Each quotation shall be drafted in English or French.

- For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach, at the Town Hall of NGORO (General Secretariat – Tel: 697 46 65 22) not later than 28<sup>th</sup>, May 2025 at 11 a.m. sharp and shall carry the inscription:

**“REQUEST FOR QUOTATION NOTICE N°001 bis/RQ/NGO-C/ITB/2025 FROM 23<sup>rd</sup> APRIL 2025 IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE EQUIPMENT IN OFFICE FURNITURE OF THE NGORO COMMUNITY BOX IN THE NGORO COUNCIL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION “TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION”.**

Lire plutôt :

**10. Submission of Quotations**

Each quotation shall be drafted in English or French.

- For the offline bidding, the quotation in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such shall reach, at the Town Hall of NGORO (General Secretariat – Tel: 697 46 65 22) not later than 12<sup>th</sup>, June 2025 at 11 a.m. sharp and shall carry the inscription:

**“REQUEST FOR QUOTATION NOTICE N°001 bis/RQ/NGO-C/ITB/2025 FROM 23<sup>rd</sup> APRIL 2025 IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE EQUIPMENT IN OFFICE FURNITURE OF THE NGORO COMMUNITY BOX IN THE NGORO COUNCIL, MBAM AND KIM DIVISION, CENTER REGION “TO BE OPENED ONLY DURING THE BID-OPENING SESSION”.**

Article 3 : Portant modification de la date de la remise des offres dans le Règlement de la Cotation.

Au lieu de :

**Article 8 - Préparation et dépôt des cotations**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé à la Mairie de Ngoro (Secrétaire Général – Tél : 697 46 65 22) au plus tard le 28 Mai 2025 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025, POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.  
"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"**

Lire plutôt :

**Article 8 - Préparation et dépôt des cotations**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devront parvenir sous pli fermé à la Mairie de Ngoro (Secrétaire Général – Tél : 697 46 65 22) au plus tard le 12 juin 2025 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 001 bis/DC/C-NGO/CIPM/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE DU 23 AVRIL 2025, POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DE BUREAU DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE NGORO, DANS LA COMMUNE DE NGORO, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE.  
"À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT"**

**Article 4 : date et heure limites d'ouverture des plis dans l'Avis de la cotation.**

**Au lieu de :**

**11. Date et heure d'ouverture des offres**

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 28 Mai 2025 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngoro dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

**Lire plutôt :**

**12. Date et heure d'ouverture des offres**

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 12 juin 2025 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngoro dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

**Article 5 : date et heure limites d'ouverture des plis dans l'Avis de la cotation en version anglaise.**

**Au lieu de :**

**11. Opening of bids**

Bids shall be opened in a single phase on the 28<sup>th</sup>, may 2025 at 12 a.m. sharp by the Internal Tender Board of Ngoro in the Acts room of the City Hall of Ngoro. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorized. Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (3) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

**Lire plutot:**

**11. Opening of bids**

Bids shall be opened in a single phase on the 12<sup>th</sup>, june 2025 at 12 a.m. sharp by the Internal

Tender Board of Ngoro in the Acts room of the City Hall of Ngoro. Only bidders may attend this opening session or be represented by a person of their choice duly authorized. Under pain of being rejected, only originals or true copies certified by the issuing service or competent administrative authorities for the administrative documents required shall be produced in accordance with the provisions of the Special Regulations of the Invitation to Tender. They must not be older than three (3) months or shall be signed before the date of signature of the Quotation notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48(forty-eight) hours deadline granted by the Tenders Board, the file shall be rejected.

**Article 6 : date et heure limites d'ouverture des plis dans le Règlement de la cotation.**  
**Au lieu de :**

**Article 10 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro**

10.1 L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 28 Mai 2025 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngoro dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

**Lire plutôt :**

**Article 10 - Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de Ngoro**

10.1 L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu **le 12 juin 2025 à 12 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngoro dans la salle des Actes de la Mairie de Ngoro.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

Ngoro, le 03 Juin 2025



**AMPLIATIONS :**

- PREFET/MK/NTUI (Pour information)
- ARMP/CE/YDE (Pour publication)
- DDMIMAP/MK/NTUI (Pour information)
- PRESIDENT CIPM/NGO (Pour information)
  - Affichage
  - Chrono/Archive.